

Blue Bonnets : un quartier accessible pour tous et toutes

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le futur Quartier Namur-Hippodrome

31 janvier 2020



Table des matières

Blue Bonnets : un quartier accessible pour tous et toutes	1
Présentation d'Ex aequo	3
Introduction	4
Qu'est-ce que l'accessibilité universelle?	5
Qui bénéficie de l'accessibilité universelle?	5
Pertinence de l'accessibilité universelle.....	7
Nos revendications.....	8

Présentation d'Ex aequo

Fondé en 1980, Ex aequo est un organisme montréalais qui se consacre à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice. Il promeut l'accessibilité universelle comme moyen de rendre possible l'inclusion sociale. Les différentes facettes de l'inclusion défendues par Ex aequo sont : le transport, la vie municipale, la santé et les services sociaux, l'habitation et l'action citoyenne.

La promotion et la défense des droits chez Ex aequo se réalisent par des activités par et pour les membres qui peuvent prendre différentes formes: information, formation, sensibilisation, représentation, concertation, mobilisation et revendication.

Ex aequo développe ses dossiers en concertation avec d'autres organismes de personnes ayant des limitations fonctionnelles. De plus, il représente l'ensemble de ces personnes auprès de plusieurs instances publiques. Sur les mobilisations plus larges, Ex aequo s'allie au grand communautaire et aux autres groupes de la société civile afin de porter des revendications au niveau local, régional et provincial.

Introduction

Dans le domaine de l'accessibilité universelle, la Ville de Montréal est un leader incontournable. En effet, cette dernière a adopté, en 2011, la Politique municipale d'accessibilité universelle. De plus, comme le terrain sur lequel sera développé le Quartier Namur-Hippodrome appartient à la Ville, cette dernière doit montrer l'exemple. Le développement du futur Quartier Namur-Hippodrome se doit donc de démontrer la réelle volonté de la Ville à faire de Montréal une ville accessible universellement, c'est-à-dire une ville pour tous et toutes sans égard aux enjeux de mobilité ou du handicap. Conséquemment, en tant que propriétaire du terrain, la Ville se doit d'assurer que les normes de construction et d'aménagement soient le plus inclusives possibles. Autrement dit, la Ville se doit d'assumer son leadership et de voir à la construction d'une ville universellement accessible.

Qu'est-ce que l'accessibilité universelle?

L'accessibilité universelle touche diverses sphères de la société. La Ville de Montréal définit ce concept comme suit : « L'accessibilité universelle touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens. Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population »¹. L'accessibilité universelle signifie que l'ensemble des membres de la société pourront faire « un usage identique ou similaire, autonome et simultané » de l'environnement².

Dans le domaine de l'habitation et de l'aménagement, cela signifie que les logements et les installations architecturales et urbanistiques sont pensés et construits de façon à ce que tous les membres de la société puissent y habiter et y réaliser des activités. Tant les bâtiments d'habitation (unités de logement et espaces communs) que le quartier (aménagement du réseau routier et piétonnier, des commerces, des parcs, etc.) se doivent d'être accessibles universellement. Dans ce contexte, il est donc fondamental que les instances responsables du développement du quartier travaillent en concertation auprès d'autres groupes ou institutions (privés ou publics) afin d'assurer le développement d'un quartier accessible pour tous et toutes, sans égard à la mobilité.

Qui bénéficie de l'accessibilité universelle?

Souvent associé aux personnes en situation de handicap, l'accessibilité universelle est bénéfique pour l'ensemble de la population. L'accessibilité

¹ Ville de Montréal (s.d). Accessibilité universelle, site web, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90439645&_dad=portal&_schema=PORTAL

² Société logique (s.d.). Design Universel, site web, <https://societelogique.org/design-universel/>

universelle répond, certes, aux besoins des personnes en situation de handicap, mais également aux besoins des personnes âgées, des familles avec de jeunes enfants et des personnes ayant des incapacités temporaires.

Selon les données de l'Office des personnes handicapées du Québec, de la ville de Montréal et de l'Observatoire des tout-petits, 87 870 personnes sont en situation de handicap (15-64 ans) dans la région administrative de Montréal³, 323 670 personnes ont 65 ans et plus (âînées)⁴ et il y a 133 582 enfants âgés entre 0 et 4 ans⁵. Nous pouvons alors estimer que sur une population de 1,78 millions de personnes, 30% de la population forme des groupes de citoyens pour qui l'aménagement accessible universellement facilite leurs déplacements. Cette donnée est certainement plus élevée dans la mesure où les jeunes enfants qui se déplacent en poussette, affectant également la mobilité de leurs parents ou accompagnateurs.

D'ailleurs, rappelons que la ville est une Municipalité amie des âînés⁶ et qu'elle s'est dotée de la Politique de l'enfant⁷ et de Politique municipale d'accessibilité universelle. Dans ce contexte, il est essentiel que le développement du quartier s'inscrive en concordance avec les politiques et les programmes auxquels la ville adhère.

³ Office des personnes handicapées du Québec (2018). Estimations de population avec incapacité en 2012 : région administrative de Montréal. Municipalités d'au moins 15 000 habitants, Drummondville, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la loi, L'Office, p. 10.

⁴ Ville de Montréal (s.d.). Aînés, site web, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67857578&_dad=portal&_schema=PORTAL

⁵ Observatoire des tout-petits (2019). Dans quels environnements grandissent les tout-petits du Québec ? Portrait 2019. Montréal, Québec : Fondation Lucie et André Chagnon, p. 12é

⁶ Ville de Montréal (s.d.). Municipalité amie des âînés (MADA), site web, https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6958,106135618&_dad=portal&_schema=PORTAL

⁷ Ville de Montréal (s.d.). Enfants, site web, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,142499414&_dad=portal&_schema=PORTAL

Pertinence de l'accessibilité universelle

Sur le terrain, l'accessibilité universelle répond à des besoins criants. En effet, le 4 octobre 2019, Ex aequo a organisé une journée de réflexion (Des logements conçus pour toutes et tous). Alors que cette journée portait sur les obstacles rencontrés ainsi que les solutions possibles à l'intégration des principes d'accessibilité universelle tout au long du cheminement d'un projet logement social, cette journée a également permis de constater l'importance – voire la nécessité – de penser et construire, certes, des logements universellement accessibles, mais également des environnements et des quartiers accessibles.

De plus, le fort intérêt pour cette journée qui a réuni plus de 75 acteurs et actrices du milieu de l'habitation (Groupes de ressources techniques (GRT), comités logement, ville de Montréal, Société d'habitation du Québec et Société canadienne d'hypothèques et de logement, notamment) démontre le caractère impératif d'adhérer à des normes de construction et d'aménagement plus inclusives que celles déjà en vigueur.

Nos revendications

Ex aequo appuie le mémoire de Projet Genèse déposé à l'Office de consultation publique de Montréal. En plus d'appuyer leurs 8 recommandations, nous demandons :

1. Que la Ville, propriétaire du terrain, vise et exige des normes de construction et d'aménagement accessibles universellement;
2. Que tout projet lié au développement du quartier, soit pensé et construit de façon à être universellement accessible dès le début du projet (en d'autres mots, l'accessibilité universelle doit être pensée dans les plans), et ce, indépendamment du fait que ce soit du domaine public ou privé;
3. Que les nouveaux projets mis en place dans le quartier s'inspirent d'outils et de ressources développés par divers groupes, et ce, afin de bien mettre en œuvre l'accessibilité universelle.